



**ADOPTÉE À LA  
SÉANCE DU  
10 DÉCEMBRE 2008**

Procès-verbal de la première séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 10 novembre 2008, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno.

**Présences**

**Parents**

Atallah, Anne-Marie  
Bourdeau, Chantal  
Dubuc, Nathalie  
Hamel, André  
Langlois, Marc  
Lanthier, Serge  
Saint-Amant, Hélène  
Tremblay, France

**Représentante du personnel professionnel :**

Brochu, Sylvie

**Représentant des directions d'établissement :**

Sylvain, Richard

**Représentant de la communauté :**

Bouchard, Claude

**Représentant du personnel de soutien.**

Larose, Lynda

**Représentant de la direction générale :**

Tousignant, Jean-Louis

**Absences**

**Absences**

Brunet, Marc  
Dion, Marie-Claude

**Représentant du personnel enseignant :**

Bisson, Richard

**Ouverture:**  
Constatation  
du quorum

**Constatation du quorum**

Monsieur Jean-Louis Tousignant, représentant de la directrice générale, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Monsieur Tousignant souhaite la bienvenue aux membres. Il animera l'assemblée jusqu'à l'élection de la nouvelle présidente ou du nouveau président.

Élection  
à la présidence

## 1. **Élection à la présidence et à la vice-présidence**

Monsieur Jean-Louis Tousignant procède à l'élection à la présidence et à la vice-présidence.

Pour ce qui est du secrétariat, comme prévoit la Loi sur l'instruction publique, les services de soutien administratifs sont fournis par la Commission scolaire.

Les modalités suivantes sont proposées pour ces élections et acceptées par les membres du comité.

Pour chacun des postes, les candidatures doivent être proposées et appuyées. Un candidat peut se proposer lui-même et sa candidature sera acceptée si elle est appuyée par un autre membre.

Le vote est à main levée à moins d'une demande différente.

### **Mise en candidature à la présidence**

Résolution  
01-2008-11-10

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène Saint-Amant, appuyée par madame Nathalie Dubuc que madame France Tremblay soit élue à la présidence.

Comme il n'y a aucune autre candidature, madame France Tremblay accepte et est élue par acclamation au poste de présidente.

**Adoptée unanimement.**

Élection  
à la vice-présidence

Résolution  
02-2008-11-10

### **Mise en candidature à la vice-présidence**

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Tremblay, appuyée par madame Chantal Bourdeau que monsieur Serge Lanthier, soit élu à la vice-présidence.

Comme il n'y a aucune autre candidature, monsieur Serge Lanthier accepte et est élu par acclamation au poste de vice-président.

**Adoptée unanimement.**

Adoption de l'ordre  
du jour

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution  
03-2008-11-10**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Bourdeau, appuyée par madame-Hélène Saint-Amant, d'adopter l'ordre du jour suivant avec un ajout au point 13 : Consultation relative à la scolarisation des élèves résidant dans la ville de Contreccœur

1. Élection à la présidence et à la vice-présidence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2008
  - 3.1 Suivi Liste des membres
  - 3.2 Suivi aux recommandations
4. Parole au public
5. Représentant au Comité de parents
6. Retour sur l'assemblée générale
7. Organisation du Comité consultatif des services aux EHDAA
  - 7.1 mandat du Comité consultatif des services aux EHDAA
  - 7.2 règles de régie interne
  - 7.3 planification annuelle 2008-2009
  - 7.4 budget du Comité
  - 7.5 calendrier des réunions
8. Consultation sur les critères d'inscription :
9. Priorités d'action 2008-2009 des services de la Commission scolaire
10. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA
11. Parole au public
12. Correspondance (Fédération des comités de parents du Québec) (Communiqué Association du Québec pour l'intégration scolaire)
13. Questions diverses
14. Prochaine rencontre, le 8 décembre 2008
15. Levée de la séance.

**Adoptée unanimement.**

Procès-verbal  
assemblée générale

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2008**

**Résolution  
04-2008-11-10**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Dubuc, appuyée par madame Hélène Saint-Amant, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2008 soit adopté tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité.**

Suivi

### **3.1 Suivi :**

**Listes des membres :** La liste des membres est mise à jour

### **3.2 Suivi aux recommandations 2007-2008**

Monsieur Tousignant explique le suivi et les recommandations

#### **Plan de répartition, Service éducatif entre les écoles**

Les plans de répartition ont été adoptés au Conseil des commissaires.

#### **Entente hors territoire**

Les démarches ont été appliquées pour les élèves sous entente et de favoriser la scolarisation sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes ou en Montérégie. De plus, il y a actuellement un questionnement à savoir si un service aux élèves ayant une déficience physique pourrait être développé en Montérégie.

#### **Répartition des services éducatifs**

La répartition a été appliquée selon les documents déposés.

Le budget de mesures d'appui de 1 523 697 \$ a été reconduit et distribué pour le besoin des élèves entre les écoles.

#### **Politique relative à une saine alimentation**

Adoptée et en vigueur à la Commission scolaire des Patriotes.

#### **Planification stratégique**

Les recommandations de tous les groupes sont intégrées dans le travail en cours.

#### **Ententes Commission scolaire Sorel-Tracy et Commission scolaire des Patriotes**

L'entente a été reconduite, la Commission scolaire de Sorel s'est engagée à scolariser tous les élèves du secondaire de Contrecoeur.

#### **Bulletin chiffré et Bilan des apprentissages**

La résolution a été envoyée à la direction générale et au comité de parents.  
À la Commission scolaire des Patriotes nous avons accompagné les écoles afin de favoriser la plus grande cohérence et respect du fonctionnement des élèves HDAA.  
Nous avons conservé le bulletin adapté avec des ajustements au regard des notes.

Les autres démarches n'ont pas apporté de modification de la part du MELS.

- Parole au public      **4. Parole au public**
- Un parent explique l'importance de l'ergothérapie pour son enfant et demande si la Commission scolaire assure le service. Monsieur Tousignant explique que ce service se fait en collaboration avec les partenaires de la santé.
- Représentant au Comité de parents      **5. Parole du représentant au Comité de parents**
- Le procès verbal de la séance du 5 juin 2008 est déposé.  
Nomination de la représentante au comité de parents.
- Résolution – 05-2008-11-10**
- Résolution 05-2008-11-10**      **IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Dubuc, appuyée par madame Hélène Saint-Amant, que madame France Tremblay représente le CSEHDAA aux rencontres de l'exécutif du comité de parents
- Il est convenu que les membres assisteront à tour de rôle au comité de parents :
- |                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| 11 décembre     | Madame France Tremblay    |
| 15 janvier 2009 | Madame Nathalie Dubuc     |
| 12 février 2009 | Monsieur André Hamel      |
| 12 mars 2009    | Monsieur Marc Langlois    |
| 16 avril 2009   | Madame Chantal Bourdeau   |
| 14 mai 2009     | Madame Hélène Saint-Amant |
| 11 juin 2009    | Madame Anne-Marie Atallah |
- Adoptée à l'unanimité.**
- Retour sur l'assemblée générale      **6. Retour sur l'assemblée générale**
- Un retour sur l'assemblée générale est fait avec les membres. Il ressort une satisfaction de cette rencontre.
- Organisation du Comité consultatif des services aux EHDAA      **7. Organisation du Comité consultatif des services aux EHDAA**
- 7.1 Mandat du Comité consultatif des services aux EHDAA :**
- Mandat      Le mandat du comité est présenté. De plus, d'autres thèmes ou sujets seront abordés selon les consultations. Monsieur Tousignant présente l'extrait de la Loi sur l'Instruction publique en lien avec les fonctions du Comité.
- {Responsabilité du comité consultatif}.
- 187.** Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions :
- 1<sup>o</sup> de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- 2<sup>o</sup> de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

{Élève handicapé}.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

{Entente de service}

**213** Une commission scolaire peut conclure une entente, pour la prestation du service de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement au primaire ou au secondaire, avec une autre commission scolaire ou un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.11) ou un organisme scolaire au Canada qui dispensent des services éducatifs équivalents à ceux visés par la présente loi.

Une commission scolaire peut conclure une entente avec une autre commission scolaire, un organisme ou une personne pour la prestation des services complémentaires et particuliers, des services d'alphabétisation et des services d'éducation populaire ou pour des fins autres que la prestation de services visés au premier alinéa

Règles de régie interne

## **7.2 Règles de régie interne :**

Les Règles de régie interne sont présentées.

Résolution  
06-2008-11-10

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Bourdeau, appuyée par madame Nathalie Dubuc, d'adopter les règles de régie interne pour l'année scolaire 2008-2009 telles que présentées.

Planification annuelle

## **7.3 Planification annuelle 2008-2009**

La planification 2008-2009 des sujets à traiter par le CCSEHDAA est déposée.

Budget du Comité

## **7.4 Budget du Comité**

Le bilan du budget 2007-2008 et la prévision pour le budget 2008-2009 sont déposés.

Calendrier des réunions

## **7.5 Calendrier des réunions**

Le calendrier des rencontres 2008-2009 est déposé et est disponible sur le site Web de la Commission scolaire

Consultation sur les critères d'inscription

## **8. Consultation sur les critères d'inscription**

Les membres du Comité stratégique de soutien à la mission éducative, lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2008, ont convenu de la pertinence d'apporter les modifications suivantes à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2008-2009 :

- Encadrement plus rigoureux pour l'acceptation des demandes de scolarisation dans une école située hors du territoire de la Commission scolaire ;
- Abolition du maintien de l'assurance de terminer sa scolarité dans l'école lorsqu'il s'agit d'un élève qui revient à son école de secteur après un transfert pour cause de surplus d'élèves ;

- Autorisation, dans certains cas, de la formulation d'une demande de choix d'école après la période officielle d'inscription.

À ces modifications s'ajoutent quelques corrections au texte original pour assurer une concordance avec d'autres politiques ou pour des besoins de clarification.

Les membres du Conseil des commissaires, lors de la séance ordinaire du 7 octobre, ont autorisé la consultation sur la politique révisée.

### *Suivi*

Le comité est invité à transmettre l'avis **au plus tard le 17 novembre 2008**.

### **Résolution - 07-2008-11-10**

Considérant la présentation au Comité CSEHDAA en date du 10 novembre 2008;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire recevoir un avis du CCSEHDAA;

Considérant les résolutions numéro 16-2007-01-22 du CCSEHDAA du 22 janvier 2007 et 08-2007-11-12 du 12 novembre 2007.

**Résolution  
07-2008-11-10**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène Saint-Amant appuyé par monsieur Serge Lanthier d'approuver les projets de concertation avec les éléments suivants :

Pour l'élève HDAA inscrit dans une école autre que son école de secteur et ayant été scolarisé dans une classe spécialisée ou intégrée en classe ordinaire de cette autre école, offrir aux parents la possibilité de retourner à son école de secteur ou de maintenir cet élève à l'école d'adoption pour la durée de son primaire sous réserve que cette école demeure ouverte. L'élève HDAA aurait donc l'opportunité de terminer sa scolarité à son école de secteur malgré le fait qu'il ait été transféré dans une école d'adoption suite à un surplus d'élève dans son école de secteur. Ainsi, nous assurons la stabilité de l'élève dans un environnement plus près de sa vie communautaire.

Dans le but de développer un milieu sécurisant pour l'élève HDAA, selon le choix du parent, donner la possibilité d'admission à la fratrie afin qu'elle soit scolarisée à la même école que l'enfant HDAA fréquente jusqu'à ce que ce dernier quitte le primaire vers le secondaire;

De plus, le CCSEHDAA recommande l'ajout d'un nouvel article qui s'insérerait entre les articles 6.1.1 et 6.1.2 proposés au document de consultation, concernant les critères d'admission, d'inscription et de répartition des élèves :

- L'élève inscrit pendant la période officielle d'inscription ayant un frère ou une sœur HDAA, en classe spécialisée ou intégrée en classe régulière, dans cette école.

De plus, il est à noter que dans son plan de répartition des élèves, la Commission scolaire des Patriotes présente à l'article 3 ses principes directeurs qui sont en liens étroits avec les recommandations proposées ci-haut par le CCEHDAA soient :

- le respect du lien familial, c'est-à-dire de scolariser les membres d'une même famille dans une même école;
- de la stabilité d'affectation, soit de scolariser l'élève dans la même école le plus longtemps possible;
- que le lieu de résidence soit le plus rapproché de l'école;
- que le secteur d'une école permette au plus grand nombre possible d'élève de se rendre à pied.

Il est donc recommandé de prioriser ses principes directeurs de la population des élèves HDAA afin d'assurer leur persévérance scolaire dans un environnement sécuritaire et près de leur communauté de vie.

Le CCSEHDAA est très concerné par le maintien des liens familiaux et de la stabilité. La fratrie de même que le maintien d'un milieu stable et connu comptent beaucoup dans le développement d'un milieu sécurisant et harmonieux pour l'élève HDAA. Nous espérons que le Conseil des commissaires soit réceptif à cette réalité que vivent les familles qui ont un enfant différent et qu'il puisse prendre en compte cet avis.

**Adoptée à l'unanimité.**

Priorités d'action  
2008-2009 des  
services de la  
Commission scolaire

**9. Priorités d'action 2008-2009 des services de la Commission scolaire**

Monsieur Tousignant dépose les priorités d'action des services, les commentent et répond aux questions.

Bilan

**10. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA**

Ce point est reporté à la prochaine réunion

Parole au public

**11. Parole au public**

Néant

Correspondance

**12. Correspondance**

Communiqué Association du Québec pour l'intégration scolaire  
Communiqué Fédération des comités de parents du Québec

Questions diverses

**13. Questions diverses**

Consultation relative à la scolarisation des élèves résidants dans la ville de Contrecoeur.  
Monsieur Tousignant explique la consultation

**Résolution – 08-2008-11-10**

Considérant la présentation au Comité CSEHDAA en date du 10 novembre 2008;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes veut connaître l'opinion du comité au regard de la scolarisation pour les élèves du secondaire résidant dans la ville de Contrecoeur;

Considérant l'article 213 de la Loi sur l'instruction publique;

**Résolution  
08-2008-11-10**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Serge Lanthier, appuyée par madame Hélène Saint-Amant que :

Le comité encourage la Commission scolaire à trouver une solution permanente qui permettrait de répondre aux attentes des parents du secteur de Contrecoeur et aux besoins des élèves.

Le CCSEHDAA est toujours préoccupé par le sort des élèves en adaptation scolaire et demande à la Commission scolaire un retour d'information sur les ententes qui auront été signées, le cas échéant, afin d'informer le comité tout au long de ses démarches.

**Adoptée à l'unanimité.**

Prochaine réunion

**14. Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 10 décembre 2008

Clôture  
de la séance

**15. Levée de l'assemblée**

**Résolution  
09-2008-11-10**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Serge Lanthier, appuyé par madame Nathalie Dubuc de lever la séance. Il est 22h

**Adoptée à l'unanimité.**

Signature

\_\_\_\_\_  
Présidente  
France Tremblay

\_\_\_\_\_  
Représentant de la direction générale  
Jean-Louis Tousignant